

Envoyé en préfecture le 25/03/2022

Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le

ID : 057-265701839-20220322-22032022-BF



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022



La loi NOTRe, promulguée le 07 août 2015, a modifié les modalités de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire des C.C.A.S. Aussi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi concerne les C.C.A.S. puisqu'il précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ». Dans les C.C.A.S. des communes de plus de 3 500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget. Le vote du budget et le vote du DOB/ROB ne peut se faire lors de la même séance.

Le D.O.B. doit éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires et il faut leur laisser un temps suffisant pour prendre connaissance des éléments présentés. Enfin, il est à noter que le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une réelle opportunité d'affirmer avec force la poursuite des engagements du Président du CCAS et du Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

RAPPEL DES MISSIONS GENERALES D'UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le C.C.A.S. est un établissement public administratif communal dont l'organisation, le fonctionnement et les compétences sont régis par des textes législatifs et réglementaires codifiés dans le Code de la famille et de l'action sociale. Il possède son autonomie financière et un budget propre.

Le C.C.A.S. est chargé de mettre en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux en coordination avec les institutions publiques et privées et en direction de toutes les catégories de populations concernées par le CCAS : les familles, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes en difficulté.

CONTEXTE GENERAL 2021 : INTERVENTION SOCIALE RENFORCEE EN DIRECTION DES PLUS FRAGILES

Le C.C.A.S. a anticipé les conséquences sociales de l'épidémie en renforçant son accompagnement des personnes les plus fragiles. Le coup d'arrêt porté à l'activité économique pendant le confinement en 2020 et le ralentissement en 2021 dans plusieurs secteurs, laissent en effet craindre une précarisation accentuée des personnes déjà les plus en difficulté.

En 2021, pour faire face aux besoins de la population liée à l'épidémie de la COVID 19, le C.C.A.S. a mené des actions de lutte contre l'isolement, prises de contact téléphonique, portage de courses à domicile. De plus, la municipalité a procédé à l'achat et à la distribution de masques aux habitants.

Outre les besoins habituels et obligatoires de la structure pour son fonctionnement, les dépenses peuvent être synthétisées comme suit (hors dépenses de gestion courante) :

Dépenses de fonctionnement :

▪ LES AIDES SOCIALES AUX FAMILLES :

- **Les bons alimentaires**

Le CCAS délivre des bons alimentaires aux personnes nécessiteuses sous critères de ressources. Pour l'attribution d'un bon alimentaire, le C.C.A.S. prend en compte le reste à vivre c'est-à-dire ce qui reste à la personne après avoir imputé aux ressources mensuelles (toutes ressources prises en charge sauf l'allocation logement) les charges courantes (loyer résiduel, factures énergie, téléphone, assurances...).

Le montant du bon alimentaire varie selon la composition familiale. (40 € pour une personne seule, 50 € pour un couple et 10 € supplémentaire par personne à charge).

En 2021, 231 bons ont été distribués pour un montant total de 12 670 €.

- **Les bons de Noël :**

Les bénéficiaires des distributions alimentaires du Secours Populaire et de la Croix Rouge bénéficient à la fin de l'année d'un bon de Noël.

En 2021, 90 bénéficiaires se sont vu octroyer un bon de Noël pour une dépense totale de 2 203,17 €.

- **Brioche de l'amitié :**

Tous les ans, le CCAS organise la vente des brioches pour le compte de l'Association familiale d'aide aux enfants inadaptés (AFAEI) de SAINT AVOLD. Cette année le CCAS a décidé d'offrir une brioche aux bénéficiaires des distributions alimentaires pour un coût total de 92 €.

▪ LES ACTIONS DIVERSES EN FAVEUR DES SENIORS :

Le CCAS est particulièrement attentif aux personnes fragilisées par l'âge et met tout en œuvre pour les garder actives et réactives face à la solitude...

- **Goûters hebdomadaires et repas trimestriels :**

Le CCAS participe aux frais des goûters hebdomadaires et repas trimestriels de la Belle Epoque, ainsi que des résidents de la Maison de Retraite St Jean Baptiste.

Suite à la crise sanitaire, seuls les goûters des mois septembre à décembre ont pu avoir lieu.

Cette prestation s'est chiffrée à 774,05 €.

- **Cadeau de Noël :**

Chaque année les seniors de la localité de 67 ans et plus reçoivent de la part du C.C.A.S. un cadeau de Noël.

Chaque bénéficiaire a reçu un bon cadeau d'une valeur de 40 € pour un couple et de 20 € pour une personne seule. Ils ont eu le choix entre plusieurs commerces de la localité à savoir ; (le B'Est, Boutique Amina, Eroglu Ilyas, Medjaoui Ceremony, Création coiffure, Restaurant « Klein » et le Restaurant « La Table Alsacienne »).

Les 92 résidents de la maison de retraite ont reçu un coffret de produits de toilette.

Au total 760 seniors se sont vu octroyé un cadeau de Noël pour une dépense totale de 22 205 ,64 €.

- **Plan canicule**

Le « Plan Canicule » et le « Plan Grand Froid » sont des dispositifs nationaux conçus pour éviter que des personnes âgées et/ou vulnérables se retrouvent seules et sans soutien durant les grandes chaleurs de l'été et les grands froids de l'hiver. Ils s'adressent aux personnes âgées de 60 ans reconnues inaptes au travail ou âgées de plus de 65 ans ou encore handicapées.

▪ LES AIDES AUX PERSONNES EN DIFFICULTES :

Pour répondre aux besoins des habitants, cet été le C.C.A.S. a mis en place une navette à destination du B'Est pour ses usagers. Un minibus de 9 places est mis à disposition du C.C.A.S. tous les vendredis par l'association AGAPES.

Le véhicule est conduit par un bénévole et circule tous les vendredis de 9h00 à 13h30 selon un circuit établi. Les usagers doivent au préalable s'inscrire auprès du C.C.A.S.

Le montant du prêt est de 20 € pour chaque utilisation. Le C.C.A.S prend également en charge les frais d'essence. Des magnets avec le logo du CCAS ont été achetés afin de les apposer sur la navette. En 2021, cette prestation s'est chiffrée à 347,13 €.

▪ LES AIDES AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PUBLICS :

Les Associations qui participent à une action sur FAREBERSVILLER peuvent bénéficier d'une SUBVENTION si elles en font la demande. En 2021, le C.C.A.S. a octroyé une subvention aux associations suivantes pour un montant total de **8 150 €** :

<i>Nom de l'association</i>	<i>Montant</i>
Secours Populaire Français	2 000 €
L'AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaques)	200 €
Sos amitié Metz Lorraine	100 €
CIDFF de Moselle Est	2 850 €
Croix rouge française	2000 €
Alys de Moselle	200 €
ADOT 57 (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains)	100 €
Association Docteur Sourire	100 €
Association ELA (Association européenne contre les leucodystrophies)	100 €
Ligue Contre le Cancer	100 €
L'APEDA (Adultes, Professionnels et Parents d'Enfants Dyslexiques Associés)	100 €
CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Moselle)	100 €
Association Les Auxiliaires des Aveugles de Moselle Est	100 €
L'AFPR (Association Française des Premiers Répondants)	100 €

▪ le Dispositif de Réussite Educative (DRE) :

Le DRE (Dispositif de Réussite Educative) s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité ou ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement. Les actions mises en place consistent en la prise en charge de ces enfants et adolescents par le biais d'un suivi individuel assuré par les équipes pluridisciplinaires, chargées de repérer les élèves en difficultés et, par la mise en place d'actions individuelles ou collectives. **80 enfants ont été suivis en 2021**. Le contexte sanitaire et le confinement n'ont pas permis de mener à terme certains ateliers et de réaliser toutes les actions prévues au cours de l'année.

DRE : 75 538,83 €.

Le programme du Dispositif de Réussite Educative repose sur une approche globale des problèmes d'un enfant repéré dès la halte-garderie.

Quatre grands axes sont visés à savoir :

la santé ;
l'absentéisme et le décrochage scolaire ;
le soutien à la parentalité. ;
L'exclusion.

▪ L'analyse des besoins sociaux :

Le décret du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale - codifié à l'article R.123-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) prévoyait que "les centres communaux et intercommunaux d'action sociale procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux".

Un décret du 21 juin 2016 met en œuvre une des mesures de simplification administrative. Il s'agit en l'occurrence de la suppression du caractère annuel de l'analyse des besoins sociaux (ABS). Dans le même temps, il précise le contenu de cet exercice d'analyse prospective. Ce décret prévoit que "l'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration du CCAS au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux".

Autrement dit, l'analyse des besoins sociaux n'a plus à intervenir que tous les six ans. Le décret ne ferme toutefois pas la porte à une périodicité, en précisant que "les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget".

L'autre précision apportée par le décret du 21 juin 2016 réside dans une définition un peu plus précise du contenu de cette analyse des besoins sociaux.

Le décret du 21 juin 2016 se fait un peu plus précis sur la méthodologie à mettre en œuvre en indiquant que "l'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire.

Une présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux globale de la commune a eu lieu lors du Conseil d'Administration du 24 février 2022.

La thématique sur la monoparentalité a été retenue et sera à approfondir, afin de mettre en place des actions pour venir en soutien aux mamans et enfants.

Dépenses d'investissement :

Aucune dépense d'investissement en 2021

UN PARTENARIAT ETROIT AVEC LE MONDE ASSOCIATIF

L'implication des bénévoles pour le CCAS, c'est une vraie richesse. Le renfort de bénévoles en accompagnement des agents, des élus, des partenaires est une source appréciable de richesse et d'échanges et un moyen pour aboutir aux projets définis par le CCAS. Sans eux une partie des activités du CCAS ne pourrait pas être mise en œuvre.

Les bénévoles s'investissent pour deux types d'actions :

- Un bénévolat associé à des notions de « plaisir », de « richesse des relations », de « conduire des projets avec d'autres », de « partage », mais aussi de « participer à créer du lien ».
- Un bénévolat pour répondre à des besoins : « ne pas laisser les gens dans la solitude », « faire en sorte qu'ils se sentent exister ».

Il paraît important de veiller à ne pas épuiser, laisser les bénévoles, à valoriser leurs actions et à les conforter dans leurs missions.

LE BUDGET DU C.C.A.S.

Le budget du .C.C.A.S. se décompose en deux sections : fonctionnement et investissement.

- La section de fonctionnement

Elle comprend des dépenses courantes:

En recettes, cette section comprend la subvention pour le fonctionnement du DRE et la subvention communale qui est versée en fonction des besoins et de la politique de la Municipalité en matière d'action sociale.

- La section d'investissement

Les possibilités d'investissement d'un C.C.A.S. sont strictement encadrées par la réglementation. Elle permet principalement de mettre en place des équipements en rapport direct avec l'objet social :

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre à chacun des membres du C.C.A.S. d'échanger et de donner son avis non seulement sur le bilan de l'année écoulée, mais également sur les projets pour l'année 2022

DEPENSES ET RECETTES DU CCAS

Les effets sociaux de la crise sanitaire, se sont accrues en 2021, ce qui motive la ville non seulement à reconduire ces mesures pour l'année 2022 et à renforcer ses moyens d'accompagnement social, mais aussi à développer de nouveaux projets en faveur de son public.

En 2022, le C.C.A.S. anticipe les conséquences sociales de cette pandémie et renforce son accompagnement des personnes les plus fragiles.

Sous réserve des restrictions dues à la crise sanitaire, il affirme sa volonté de :

1/ Rompre l'isolement

- Renforcement des navettes si besoin pour les déplacements intra-muros (pour le moment : marché le mercredi et centre commercial B'Est le vendredi)

2/ Promouvoir le bien vieillir en partenariat avec le monde associatif

- Création d'ateliers d'animation séniors
- Mise en place de la semaine bleue, octobre Rose en 2022

3 Promouvoir la santé

- Journées nationales d'informations liées au handicap, à la maladie Alzheimer, sur le tabac...

Comme à l'accoutumée, il s'agira de remplir pleinement notre rôle d'aide à la population la plus fragile.

PREVISIONS BUDGETAIRES 2022

Compte tenu des orientations retenues, notre prévision de budget 2022 sera la suivante (montants indicatifs qui seront précisés lors du vote du budget définitif) :

	DEPENSES		RECETTES
FONCTIONNEMENT	265 711	FONCTIONNEMENT	265 711
Administration C.C.A.S.	6 410		
Dotations aux amortissements	1070		
Aides sociales aux familles	37 021		
Aides sociales aux enfants	1 400		
Actions diverses en faveur des seniors	36 900		
Aides aux associations et organismes publics	12 250		
Dispositif de Réussite Educative (DRE)	170 660		
		Subvention communale	70 000
		Subvention DRE	64 862
		Subvention DRE CGET	55 000
		Report exercice 2021	
		Excédent reporté DRE	50 798
		Excédent reporté CCAS	25 051
INVESTISSEMENT	12 223	INVESTISSEMENT	12 223
Logiciel	7 000	Excédents de fonctionnement capitalisés (affectation résultat defonctionnement)	12 223
Matériel de bureau et mobilier	5 223		